

Conditionner ses œufs : créer son centre d'emballage agréé, quelle réglementation, quels investissements ?

Objectifs

Vous souhaitez ou vous avez besoin de vendre à un intermédiaire commercial. Votre élevage est supérieur à 250 poules pondeuses ?

Contenu

Présentation des projets respectifs.

La réglementation en vigueur en matière de conditionnement d'œufs.

Exemples de dossier d'agrément existant.

Les besoins en investissements, selon les cas Constituer son propre dossier d'agrément.

Constituer son Plan de Maîtrise Sanitaire.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Tarifs

Non adhérent 175€

Non agricole 175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Nos formations ont un coût de 175€/jour.

Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par l

Plus de renseignements

Lost Allison

alost@adear13.com

ADEAR 13 Bouches du Rhône

2 avenue du Colonel Reynaud

13660

ORGON

Tel. 04.90.55.17.86

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

12 mars 2018

09:00 - 17:00 (7hrs)

Bouches-du-Rhône

13 A définir

Le Mezo, conseiller Agro-alimentaire

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prenom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADEAR13, 2 avenue du Colonel Noël Reynaud, 13660 ORGON